

ARRETE n° 23-AT-1029
PROROGEANT L'ARRETE
23-AT-0838

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement
rue **Salvador Allende**
du **24/11/2023** au **15/12/2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0838 en date du 29/09/2023,

Votre correspondant :

Considérant que l'entreprise a pris du retard dans les travaux.

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EJ/CN
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0838 du 29/09/2023, portant sur la réglementation du stationnement du 2 au 20, au droit 70 sur quatre places et au 90 rue Salvador Allende ainsi que l'allée George Pernoud, sont prorogées jusqu'au 15/12/2023.

Article 2 : Monsieur Nicolas GATEY (bir-reseaux) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 15 novembre 2023
Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Nicolas GATEY (bir-reseaux) ngatey@bir-reseaux.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.